Les rodéos en bout de course ?

Publication : jeudi 26 juillet 2018 16:37

La République du Centre, 26 juillet 2018

POLITIQUE ■ Une proposition de loi contre la délinquance routière examinée, aujourd'hui, au Sénat

Un coup d'arrêt aux rodéos motorisés ?

Le sénateur PS Jean-Pierre Sueur sera, ce jeudi, le porte-parole d'élus loirétains ulcérés par les rodéos. L'an passé, en France, ces écarts ont justifié 15.000 interventions des forces de l'ordre.

David Cruff

Jean-Pierre Sueur ne parlera pas de rodéos urbains, mais bien de « rodéos motorisés », ce jeudi, alors qu'il défendra, en séance publique au Sénat, « et avec force », la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre cette forme de délinquance routière qui n'épargne pas les campagnes.

Une plaie, aux dires du sénateur PS du Loiret, qui se félicite qu'on ait enfin donné une définition au phénomène (*). « Comment lutter contre efficacement, si on ne le définit pas ? » Compliqué, en effet. D'où la question : le département du Loiret, touché comme tous les autres, sera-t-il demain en mesure de porter un coup fatal aux adeptes de cette pratique ? Autrement dit, le texte sur le point d'intégrer le code de la route, « qui est une loi », sera-t-il efficient ? Peut-être, mais à condition « que policiers et gendarmes disposent des moyens nécessaires pour faire appliquer la loi, ajoute le sénateur. J'y veillerai ».

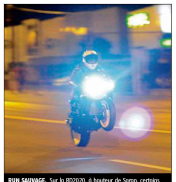

RUN SAUVAGE. Sur la RD2020, à hauteur de Saran, certains prennent des risques inconsidérés, et pour leur vie, et pour celle des usagers de la route arrivant en face. PHOTO NICOLAS MORVAN

Caméras embarquées

Aussi évoquera-t-il, aujourd'hui en séance, la possibilité d'installer des caméras sur les véhicules de patrouille. Et ce, pour tenter d'identifier les immatriculations, au cas où les contrevenants tenteraient de prendre la fuite avec leur scooter, moto, quad ou auto.... Avec ces véhicules pouvant aussi avoir été débarrassés de leurs plaques ou avoir été volés. Les forces de l'ordre devront-elles, le cas échéant, déclencher une course-poursuite pouvant se révéler périlleuse ? Ou plutôt mener l'enquête post-délit, appelant sans doute des moyens humains renforcés ? Autant de questions abordées ce jour par le sénateur Sueur, récemment saisi localement par les maires de Fleury et de Sully-sur-Loire (*Lire par ailleurs*), au sujet des intolérables rodéos sauvages « pesant des problèmes en terme de sécurité publique et de nuisances sonores ».

Un an de prison et 15.000 € d'amende

Le texte (*déjà adopté par l'Assemblée nationale*) sur-pelle par ailleurs une sanction d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Une peine encore alourdie en cas de faits commis en réunion ou sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants. Sont aussi prévues des peines complémentaires. Citons la confiscation du véhicule, le retrait du permis ou des travaux d'intérêt général. Le texte pourrait, certes, être rapidement promulgué par le président de la République, mais produira-t-il seulement des résultats ? ■

(*) Le fait d'adopter, au volant d'un véhicule terrestre à moteur, une conduite répétant de façon intentionnelle des manœuvres constituant des violations d'obligations de sécurité ou de prudence prévues par le code de la route.

Très dangereux, les bruyants rodéos empoisonnent aussi la vie de beaucoup de riverains

JEAN-PIERRE SUEUR. Sénateur PS du Loiret

Un phénomène présent à Orléans, mais pas seulement

Non, le département n'est pas envahi par des hordes sauvages de motards sur une roue, l'été venu. Mais le phénomène existe bel et bien et pourrit la vie de certains Loirétains.

■ ***Dans la métropole d'Orléans.*** Un remuë bien le problème et la Ville a changé de braquet dans la répression. Entre 15 et 20 immobilisations de deux roues sont ainsi réalisées chaque année, depuis trois ans. Une cinquantaine de procès-verbaux ont aussi été dressés depuis janvier, avec l'aide des caméras de vidéosurveillance de la ville. « C'est un phénomène qui a perdé et se retrouve un tout petit peu aux Blossières, Acacias, quartier Gare,... Cependant, les quartiers les plus marqués ont été Le Source et l'Argonne, détaille l'élu à la sécurité, Olivier Geffroy (LR). Mais cet été, on est un peu moins embêtés. Pourquoi ? Je ne sais pas. Peut-être les opérations coup-de-poing menées et les PV. » L'élu met aussi en avant un travail collaboratif avec ces hooligans d'autres communes de la métropole, où le phénomène est prégnant, comme à Fleury-les-Aubrais.

« Runs » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui crée un délit autonome. Reste que dans la métropole, il faut distinguer deux phénomènes qui tomberaient tous deux sous le coup de la loi. Le premier, celui des rodéos, donc. Le second étant celui des « runs sauvages », ces courses organisées chaque semaine ou presque, auparavant sur la RD2020 à Saran, maintenant sur les parkings de certaines grandes surfaces, le vendredi soir.

■ ***Dans le Giennois.*** Le phénomène aurait plutôt cours à Sully-sur-Loire, d'où la proposition du maire, Jean-Luc Bilgot. À une époque, les commerçants dénonçaient des conduites dangereuses, aux mêmes heures et par les mêmes individus. En cause notamment de pelotes motos de cross. ■

Florent Boisse

Phoca PDF